



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/51
15 octobre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : DOMINIQUE (LA)

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- | | | | |
|---|---|------|------------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase I, troisième tranche) | PNUE | Approbation
globale |
|---|---|------|------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

La Dominique

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	62 ^e	35 % d'élimination d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	0,01 tonne PAO
---	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosol	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Consommation de référence 2009-2010 :	0,40	Point de départ des réductions globales durables :	0,23
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	0,08	Restante :	0,15

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2024	2025	2026	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,01			0,01
	Financement (\$ US)	18 588			18 588

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2019	2020	2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)				0,36	0,26	0,26	0,26	s. o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)				0,21	0,15	0,15	0,15	s. o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	82 250	65 800	16 450		0	164 500
		Coûts d'appui	10 693	8 554	2 138		0	21 385
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	82 250	65 800			0	148 050
		Coûts d'appui	10 693	8 554			0	19 247
Total des fonds recommandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet				16 450	0	16 450
		Coûts d'appui				2 138	0	2 138

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Dominique, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 16 450 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 2 138 \$ US. La soumission inclut aussi un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2019-2023, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025 à 2026.

2. Le PGEH a été approuvé par le Comité exécutif lors de la 62^e réunion. La mise en œuvre a été retardée en raison de plusieurs changements d'agent national de l'ozone et des répercussions de l'ouragan de septembre 2017. Le Comité exécutif a approuvé 20 000 \$ US supplémentaires lors de la 80^e réunion² pour aider à relancer l'Unité nationale d'ozone (UNO) après l'ouragan.

3. La deuxième tranche a été approuvée à la 84^e réunion, étant entendu que l'approbation de la troisième tranche sera conditionnelle à l'introduction de la version 2012 du code du système harmonisé et de l'émission de quotas de HCFC aux importateurs individuels.³

Rapport sur la consommation de HCFC

4. Le gouvernement de la Dominique a déclaré une consommation de 0,01 tonne PAO de HCFC en 2023 qui est inférieure de 97,5 pour cent à la consommation de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Dominique (2019-2023, données au titre de l'Article 7)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	2,36	0,18	0,18	0,54	0,14	7,27
Tonnes PAO	0,13	0,01	0,01	0,03	0,01	0,40

5. La Dominique a actuellement éliminé 96 pour cent de son volume de départ pour des réductions globales durables s'élevant à 0,23 tonne PAO. Le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération est le seul secteur consommant des HCFC, le HCFC-22 étant la seule substance utilisée dans le pays. La consommation de HCFC en Dominique se maintient en dessous des objectifs du Protocole de Montréal, et a diminué entre 2019 et 2023, avec une réduction totale observée de 92 pour cent durant cette période en raison de la mise en vigueur d'un système d'octroi de licences et de quotas. Il y a eu une augmentation entre 2021 et 2022 après la pandémie de COVID-19, correspondant à la reprise de l'activité économique. Une lente transition vers des substances de remplacement aux HCFC à faible PRG et économes en énergie a été observée.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

6. Le gouvernement de la Dominique a communiqué des données de consommation de HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays 2019-2023, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, à l'exception de 2021 comme indiqué dans le rapport de vérification. Par conséquent, les données correspondant à 2021 ont été révisées à 0,01 tonne PAO afin de refléter les quantités vérifiées.

Rapport de vérification

7. Le rapport de vérification a identifié des incohérences dans la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2019 à 2023, le vérificateur pense que ces

² Décision 80/82

³ Décision 84/55

incohérences peuvent être dues à une erreur de classification des codes du système harmonisé, des tarifs douaniers ou de la description des produits dans la base de données nationale. Les écarts ont été corrigés et les données au titre de l'Article 7 comme indiqué au Tableau 1 sont correctes. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement est en train de mettre en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et a conclu que la consommation de HCFC de la Dominique est constamment restée en dessous des objectifs établis dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif pour la période étudiée. Le rapport a recommandé d'améliorer le processus et la capacité de collecte des données et le PNUE a confirmé que l'activité faisant référence à la formation des agents des douanes se concentrera sur l'acquisition des données afin d'améliorer la collecte, la vérification, l'analyse et la déclaration des données du pays.

État d'avancement de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

8. La responsabilité d'attribuer des quotas d'importation de HCFC aux importateurs détenteurs de licence reste du ressort de l'UNO, intégrée au Ministère de l'environnement. Le système d'octroi de licence de HCFC relève de la compétence du Ministère du commerce. La Dominique a introduit les codes du système harmonisé 2012 et l'UNO a émis des quotas de HCFC aux importateurs individuels conformément à la décision 84/55. La transition vers les codes du système harmonisé 2022 est prévue pour janvier 2025. Le processus de ratification de l'Amendement de Kigali pour la Dominique est en cours.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation est un secteur clé pour soutenir la réduction de la consommation nationale de SAO en réduisant la demande lors des entretiens et des réparations par le biais de la récupération et de la réutilisation ainsi qu'en appliquant des bonnes pratiques d'entretien.

10. Les activités suivantes ont été mises en place durant la deuxième tranche :

- (a) L'UNO a révisé les formulaires électroniques liés au système d'octroi de licences et de quotas et les a diffusés aux agences impliquées ; la liste mise à jour des importateurs a été révisée et confirmée par l'UNO ; trois consultations nationales se sont tenues sur le système d'octroi de licences et de quotas et sa mise en œuvre, atteignant un total de 31 participants, parmi lesquels 10 femmes ;
- (b) Trois identificateurs de frigorigènes à destination des ports maritimes de Roseau et de Portsmouth et de l'aéroport de Douglas-Charles ont été approvisionnés et livrés ;
- (c) Tous les arrangements pour les activités de formation prévues sont en place, à savoir : les consultants régionaux ont été embauchés, le matériel pédagogique a été préparé, l'équipement de formation nécessaire a été approvisionné et livré,⁴ et des salles ont été identifiées pour que les activités suivantes aient lieu au premier semestre 2025 :
 - (i) Une formation pour les agents des douanes et des forces de l'ordre portant sur la surveillance du commerce de SAO, la prévention du commerce illégal, la gestion des risques et l'identification des SAO, des frigorigènes et de leurs produits

⁴ Comprendant deux identificateurs de frigorigène, deux détecteurs de fuites, des pompes à vide, des bonbonnes d'azote de 20 lb avec régulateur, des manomètres à vide, des balances pour frigorigènes, des stations de récupération de frigorigène, des bonbonnes de récupération, des manomètres complets, des appareils à collets, des mini-postes à souder oxygène/acétylène, des mini-extincteurs, un multimètre Amprobe, des jeux de tournevis, des jeux de clés à molette 10" et 12", des cintreuses pour tubes, des coupleurs cuivre et en T, des vannes de charge ¼, des écrous évasés en cuivre ¼ et ½, des baguettes de soudure argent.

afférents (pour 20 participants : 13 hommes et 7 femmes) ;

- (ii) Une formation pour les courtiers en douane portant sur l'identification et la classification des SAO, des frigorigènes et de leurs produits afférents (20 participants, 13 hommes et 7 femmes) ;
- (iii) Des ateliers pour les techniciens frigoristes portant sur les bonnes pratiques d'entretien, la récupération et la réutilisation des frigorigènes ainsi que l'entretien des équipements utilisant des technologies de remplacement (30 participants, dont une femme) ;
- (d) Avec le soutien du PNUE et en coordination avec le gouvernement de l'Allemagne (GIZ Proklima), deux techniciens frigoristes (un homme et une femme) ont été sélectionnés pour suivre une formation en septembre 2024 à Maintal, Allemagne, portant sur l'application de frigorigènes à PRP faible ou nul dans les systèmes de réfrigération commerciale en se focalisant sur le propane (R-290), le dioxyde de carbone (R-744) et l'ammoniac ; et
- (e) L'UNO a mené une campagne de sensibilisation et d'éducation du grand public et développe du matériel promotionnel et de sensibilisation afin de poursuivre son soutien à l'élimination des HCFC et à l'essor des substances de remplacement économes en énergie et à faible PRP. L'UNO a embauché une technicienne frigoriste dans ses efforts pour encourager plus de femmes à participer dans le secteur.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. La mise en œuvre, la coordination et la supervision du projet ont été entreprises. L'UNO a poursuivi ses réunions tant avec les institutions publiques qu'avec les parties prenantes privées. Des missions de suivi de la mise en œuvre du projet ont été menées à bien, et des rapports intermédiaires sur le PGEH portant sur la deuxième tranche ont été préparés et présentés au PNUE. Un total de 7 959 \$ US a été décaissé dans le cadre de cette composante, comprenant notamment les frais de personnel, les voyages intérieurs/visites de supervision ainsi que les réunions et les ateliers.

Niveau de décaissement des fonds

12. En date de septembre 2024, sur les 148 050 \$ US approuvés jusqu'à présent, 136 526 \$ US avaient été décaissés pour le PNUE, comme l'indique le tableau 2. Le solde de 11 524 \$ US sera décaissé en 2025.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Dominique (\$ US)

Tranche financée	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde des fonds
Première	82 250	76 961	94	5 289
Deuxième	65 800	59 565	91	6 235
Total	148 050	136 526	92	11 524

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH)

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2026 :

- (a) *Cadre juridique et formation d'agents de douane* : révision de la législation relative aux SAO afin d'élargir son champ d'action, notamment par le biais de la délivrance de cartes d'identification pour les techniciens frigoristes ayant achevé avec succès le cursus de formation aux bonnes pratiques d'entretien en réfrigération, à la récupération et au recyclage, ainsi qu'aux technologies de remplacement ; introduction d'une interdiction d'importer des équipements utilisant des HCFC à compter du 1^{er} janvier 2026 et octroi de

licences pour les HFC. Formation de deux formateurs, 15 agents des douanes et des forces de l'ordre (dont 5 femmes), et de 10 courtiers en douane (dont 3 femmes) à la classification des frigorigènes et à leurs produits afférents comprenant les substances de remplacement, avec une emphase mise sur l'acquisition des données afin d'améliorer les processus de collecte, de vérification, d'analyse et de déclaration des données du pays (3 450 \$ US) ;

- (b) *Renforcement de la capacité* : formation de 15 importateurs sur les exigences de documentation, d'identification et de déclaration pour les substances appauvrissant la couche d'ozone, les substances de remplacement et leurs produits afférents. Formation de 20 techniciens frigoristes aux bonnes pratiques d'entretien, à la récupération, la réutilisation et le recyclage ainsi qu'aux technologies utilisant des frigorigènes à faible PRP (4 800 \$ US) ;
- (c) *Assistance technique* : négociation et achèvement d'un mémorandum d'accord avec l'Université d'état dominicaine (DSC) afin de faciliter la formation des techniciens frigoristes, réalisation d'une évaluation des besoins en formation dans le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation, et révision du programme (1 200 \$ US) ;
- (d) *Sensibilisation et travail de proximité* : amélioration de l'éducation globale des parties prenantes et campagne de sensibilisation afin de continuer à promouvoir la transition des HCFC vers des substances de remplacement à faible PRP et économes en énergie, comprenant notamment une utilisation renforcée des réseaux sociaux de l'UNO et du ministère, le développement et la promotion d'outils électroniques, et le développement de fiches d'information sur le PGEH et les substances de remplacement. Poursuite de l'encouragement des femmes à joindre le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation (4 000 \$ US) ; et
- (e) *Mise en œuvre et suivi du projet* : coordination, supervision et rapports d'activités, et échanges avec les parties prenantes et les agences d'exécution (3 000 \$ US).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH)

Cadre juridique

14. Le gouvernement de la Dominique a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2024 à hauteur de 0,10 tonne PAO (1,90 tm), et pour 2025 de 0,08 tonne PAO (1,45 tm), ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et aux objectifs fixés dans l'Accord du PGEH entre le gouvernement de la Dominique et le Comité exécutif.

15. Le PNUE a confirmé l'engagement du Gouvernement concernant l'adoption de l'interdiction d'importer des équipements utilisant du HCFC, qui devrait être mise en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2026.

Mise en œuvre des activités de la deuxième tranche

16. Le Secrétariat a noté que les conditions d'approbation de la troisième tranche,⁵ à savoir l'introduction des codes SH 2012 et la délivrance de quotas de HCFC pour les importateurs individuels ont

⁵ Décision 84/55

été remplies. Le Secrétariat a aussi pris note de la décision 93/14 prorogeant la date d'achèvement des première et deuxième tranches de la phase I du PGEH pour la Dominique jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre l'achèvement des activités en cours restantes et a demandé des précisions au PNUE concernant les retards supplémentaires de mise en œuvre depuis la 93^e réunion. Le PNUE a indiqué que les dispositions logistiques ont pris plus de temps que prévu, mais qu'elles étaient désormais achevées, et que les activités de formation pourraient commencer rapidement. Le PNUE a indiqué en outre être convaincu que ces activités puissent être achevées au premier trimestre 2025. Compte tenu du besoin d'éviter plus de retards, de poursuivre sur la lancée et de s'appuyer sur les avancements déjà acquis, le PNUE a convenu avec le Secrétariat que la troisième tranche serait recommandée pour approbation étant entendu que le Trésor transférerait le financement approuvé au PNUE uniquement après que le Secrétariat aura reçu la confirmation que les trois formations devant se tenir durant le premier trimestre 2025 ont bien eu lieu et que les détails pertinents ont été communiqués au Secrétariat.

Prorogation de la date d'achèvement de la phase I du PGEH

17. Compte tenu des retards dans la demande de la présente tranche finale de la phase I, il a été convenu de proroger la date d'achèvement de la phase I du PGEH de la Dominique au 31 décembre 2026. Le pays prévoit de présenter sa demande pour la phase II lors de la deuxième réunion de 2025.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

18. Dans le cadre de la composante de sensibilisation et de travail de proximité du projet, le Gouvernement encourage les femmes à rejoindre le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation, démontrant ainsi son engagement à mettre en œuvre la politique en matière d'égalité des genres du Fonds. L'UNO a encouragé les femmes à postuler à tous les postes vacants et aux offres de consultance au sein de l'UNO et plus largement au sein du Département de l'environnement. L'UNO a échangé avec une technicienne pour la promotion des femmes dans ce secteur. Cette technicienne a pris part activement au groupe régional informel destiné aux techniciennes frigoristes et aux activités de sensibilisation organisées par l'UNO. Elle a participé à l'atelier « Les Femmes dans la réfrigération et la climatisation », organisé par le PNUE qui s'est tenu en novembre 2023 à Trinidad et Tobago et assistera à la formation organisée par l'UNO. L'UNO s'est engagée à utiliser plus d'illustrations montrant des femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation dans ses publications et dans sa campagne de sensibilisation. L'UNO collectera et communiquera des données ventilées par genre en essayant d'atteindre les indicateurs établis concernant la participation des femmes aux diverses activités du projet.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

19. Le Ministère de l'environnement, de la mobilisation rurale, d'amélioration du bien-être des Kalinagos et du renforcement des circonscriptions s'est engagé à la pérennité à long terme des résultats du PGEH. Le PGEH fait partie du programme de travail du ministère et, par extension, de ses livrables durables. Le ministère insiste sur le développement de la capacité et la formation, avec pour objectif de lui permettre de fournir un soutien durable aux différents domaines de travail. À cet effet, il soutient la formation des formateurs parmi les techniciens. La collaboration avec le Département des douanes s'est améliorée et cet engagement devrait être maintenu. L'UNO s'est de ce fait engagée dans des échanges avec le Gouvernement, les centres de formation et le secteur privé. Un large éventail d'institutions et de départements gouvernementaux sont impliqués dans la mise en œuvre du PGEH et des outils d'évaluation utilisés dans les rapports nationaux ont été intégrés pour identifier les effets et bénéfices environnementaux, économiques et sociaux pour le pays. La conclusion d'un memorandum d'accord avec la DSC, qui facilitera l'évaluation des besoins en formation dans le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation, devrait mener à une institutionnalisation de la formation des techniciens frigoristes et à l'intégration des bonnes pratiques de réfrigération dans le Programme national de base pour les cursus de formation des étudiants en réfrigération et climatisation. En plus du système d'octroi de licences et de quotas, en place depuis 2006, l'interdiction d'importer des équipements utilisant du HCFC soutiendra l'élimination des HCFC.

Conclusion

20. Le rapport de vérification pour la période 2019-2023 a confirmé que le Gouvernement est conforme aux limites du Protocole de Montréal et que la consommation de HCFC entre 2019 et 2023 était inférieure à la consommation maximale admissible dans le cadre de l'Accord avec le Comité exécutif pour ces années. Le système national applicable d'octroi de licences et de quotas pour les importations et exportations de HCFC est en mesure d'assurer la conformité avec le Protocole de Montréal. Le quota pour 2024 est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et de ceux indiqués dans l'Accord avec le Comité exécutif. Les retards de mise en œuvre sont en train d'être surmontés après une situation complexe pour le pays et les retards d'organisation des activités de formation prévues dans le cadre de la seconde tranche devraient se résorber durant le premier trimestre 2025. La formation des techniciens est en cours et se poursuivra, afin de leur permettre de mieux entretenir les équipements, et un renforcement de la capacité est proposé aux agents des douanes et des forces de l'ordre afin de garantir un contrôle correct du commerce illégal des HCFC. En outre, la mise en œuvre du système d'octroi de licences et de quotas sera renforcée afin de garantir que les importations de HCFC restent contrôlées, et les importations d'équipement utilisant du HCFC seront interdites à compter du 1^{er} janvier 2026, garantissant ainsi que l'élimination des HCFC reste durable au-delà de 2030. Afin d'éviter plus de retards dans la mise en œuvre, le Secrétariat recommande que le PNUE continue à fournir une assistance pour la mise en œuvre complète des activités restantes de la deuxième tranche et toutes les activités de la troisième tranche, et que la date d'achèvement de la phase I du PGEH soit prorogée au 31 décembre 2026. La troisième tranche est approuvée étant entendu que le Trésor transférera le financement approuvé au PNUE uniquement après que le Secrétariat aura reçu la confirmation que les trois formations devant se tenir au premier trimestre 2025 ont bien eu lieu.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la Dominique ;
 - (ii) De l'engagement du gouvernement de la Dominique à interdire l'importation d'équipements utilisant des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2026 ;
 - (iii) De la prorogation de la date d'achèvement de la phase I du PGEH pour la Dominique au 31 décembre 2026 ;
- (b) De demander au gouvernement de la Dominique et au PNUE de remettre le rapport périodique final sur la mise en œuvre du programme de travail de la dernière tranche et le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif de 2027.

22. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Dominique et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2025-2026 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Trésor transférera le financement approuvé au PNUE uniquement après que le Secrétariat aura reçu la confirmation que les trois formations devant se tenir au premier trimestre 2025 ont bien eu lieu et que les détails pertinents ont été communiqués au Secrétariat.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	16 450	2 138	PNUE
